



## SPDB1BA - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### **Introduction**

Le campus Saint-Louis - Bruxelles organise le programme de bachelier en sciences politiques en horaire de jour, mais également en soirée, formule unique dans l'environnement universitaire de Belgique francophone. Ainsi, depuis plus de trente ans, Saint-Louis dispense un enseignement universitaire à horaire décalé à celles et ceux qui souhaitent compléter ou réorienter leur formation tout en étant au travail durant la journée ou à la recherche d'un emploi.





Bloc  
annuel

1 2 3

○ BHDDR1124	Psychologie	Mauricio Garcia Penafiel	PR [q1] [45h] [5 Crédits]		x	
-------------	-------------	--------------------------	---------------------------	--	---	--

○ Informatique et méthodes

○ BHDPO1150	Introduction au travail universitaire en sciences sociales	Karine Dejean Emmanuelle Lenel (coord.)	PR [q1] [22.5h+15h] [5 Crédits]	x		
○ BHDPO1152	Démarche et méthodes en sciences sociales	Jean-Luc Nsengiyumva	PR [q2] [15h+15h] [5 Crédits]	x		
○ BHDPO1230	Méthodes de recherche en sciences sociales	Renaud Maes	PR [q1] [45h] [10 Crédits]		x	
○ BHDPO1231	Statistique et analyse des données	Renaud Maes (supplée Nicolas Marquis)	PR [q1] [45h+15h] [10 Crédits]			x

## PRÉREQUIS ENTRE COURS

---

Le **tableau** ci-dessous reprend les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont par ailleurs identifiées **dans le programme détaillé** : leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

### Prérequis et programme annuel de l'étudiant-e

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un même bloc annuel d'un programme. Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant-e pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un-e étudiant-e en début d'année, il en assure la cohérence :

- Il peut imposer à l'étudiant-e de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique
- En fin de cycle uniquement, il peut transformer un prérequis en corequis.

Pour plus d'information, consulter [le règlement des études et des examens](#).

### # Tableau des prérequis


<b>BHDDR1361</b>	"Justice et politique" a comme prérequis BHDPO1120
	• BHDPO1120 - Droit
<b>BHDPO1211</b>	"Science politique : Textes fondateurs" a comme prérequis BHDPO1110
	• BHDPO1110 - Science politique
<b>BHDPO1220</b>	"Droit constitutionnel II" a comme prérequis BHDPO1120
	• BHDPO1120 - Droit
<b>BHDPO1222</b>	"Politique économique" a comme prérequis BHDPO1122
	• BHDPO1122 - Economie
<b>BHDPO1230</b>	"Méthodes de recherche en sciences sociales" a comme prérequis BHDPO1152
	• BHDPO1152 - Démarche et méthodes en sciences sociales
<b>BHDPO1231</b>	"Statistique et analyse des données" a comme prérequis BHDPO1152
	• BHDPO1152 - Démarche et méthodes en sciences sociales
<b>BHDPO1290</b>	"Anglais II" a comme prérequis BHDPO1190
	• BHDPO1190 - Anglais I
<b>BHDPO1311</b>	"Analyse de l'action publique" a comme prérequis BSPOL1210 ET BHDPO1317
	• BSPOL1210 - Sociologie politique
	• BHDPO1317 - Partis politiques et groupes d'intérêt
<b>BHDPO1312</b>	

## PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR BLOC ANNUEL

---

### SPDB1BA - 1er bloc annuel

---

- Obligatoire
  - ✂ Au choix
  - △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
  - Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
  - ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
  - △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
  - Activité avec prérequis
- 
-

**SPDB1BA - 2e bloc annuel**

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

**o Contenu de la formation :****o Sciences politiques**

○ BHDPO1312	<a href="#">Analyse des relations internationales</a> ■	Emmanuel Klimis (supplée Amandine Orsini)	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐
○ BHDPO1317	<a href="#">Partis politiques et groupes d'intérêt</a> ■	Olivier Paye	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
○ BSPOL1210	<a href="#">Sociologie politique</a> ■	Yannick Vanderborght	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
○ BHDPO1211	<a href="#">Science politique : Textes fondateurs</a> ■	Olivier Paye	FR [q1+q2] [30h +15h] [10 Crédits] 🌐

**o Droit**

○ BHDPO1220	<a href="#">Droit constitutionnel II</a> ■	Luc Detroux Mathias El Berhoumi	FR [q2] [45h] [5 Crédits] 🌐
-------------	--	------------------------------------	-----------------------------------

**o Economie et gestion**

○ BHDPO1122	<a href="#">Economie</a>	Xavier Wauthy	FR [q2] [45h +15h] [10 Crédits] 🌐
-------------	--------------------------	---------------	--



## SPDB1BA - 3e bloc annuel

---

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊘ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange

[FR]

---

## SPDB1BA - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

---

*Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.  
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.*

#### SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
-

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

## Accès par valorisation des acquis de l'expérience

### Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiant-es acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant-e sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant-e.

## Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'[examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte](#).

L'accès à ces études est toujours subordonné à la réussite de cet examen spécial d'admission. Les matières du programme ainsi que le mode d'organisation de l'examen peuvent être obtenus auprès du secrétariat de cette faculté.

- Accès aux études de **premier cycle en médecine vétérinaire**

L'accès aux études de premier cycle en médecine vétérinaire est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

Les étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année du grade de bachelier en médecine vétérinaire doivent se soumettre en fin d'année à un concours à l'issue duquel certains d'entre eux pourront obtenir, selon un quota défini, une attestation les autorisant à poursuivre leurs études. Cette attestation sera exigée au moment de l'inscription administrative auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain à la suite du cycle.

- Accès aux études de **premier cycle en kinésithérapie et réadaptation**

L'accès aux études de premier cycle en kinésithérapie et réadaptation est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie**

L'accès aux études de premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en médecine et en sciences dentaires**

L'accès aux études de premier cycle en médecine et en sciences dentaires est conditionné par la réussite d'un concours d'accès.

Les informations y relatives sont disponibles [sur le site de l'ARES](#) (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur).

- Accès au **Bachelor of Science in Business Engineering**

The Bachelor of Science in Business Engineering is a joint program organised by KU Leuven and UCLouvain Saint-Louis Bruxelles. In order to register, all candidate must first submit an application via the [KU Leuven admission platform](#). The [conditions of access](#) to this programme are specific.

## PÉDAGOGIE

---

L'efficacité de la formation est assurée par la complémentarité de plusieurs méthodes pédagogiques: exposés magistraux mais également échanges de vues qui valorisent l'expérience professionnelle et les parcours antérieurs, exercices collectifs, travaux personnels et monitorats.

Les méthodes pédagogiques répondent à la préoccupation de valoriser au mieux le temps, nécessairement limité, dont disposent les étudiant-e-s adultes menant une vie professionnelle et/ou familiale.

Dès le premier quadrimestre du 1er bloc annuel standardisé, des dispositifs sont prévus afin de familiariser l'étudiant-e au travail universitaire: initiation au travail universitaire, cours de propédeutique spécifiques au public de l'horaire décalé, monitorats de révision,...

Le Service d'orientation et d'accompagnement vers la réussite (SOAR) est également disponible pour rencontrer les étudiant-es qui le souhaitent.

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

En ce qui concerne les évaluations, elles s'effectuent généralement sous la forme d'un examen. Les examens sont écrits ou oraux. Ils portent non seulement sur la connaissance de la matière mais également sur la capacité de l'étudiant-e à se l'approprier et à l'appliquer à des objets non vus au cours.

Trois sessions d'examens sont organisées au cours de l'année académique: en janvier, en juin, en août-septembre. Au 1er bloc annuel

## GESTION ET CONTACTS

---

### L'administration facultaire

02 211 78 09 - [espo-hd-slb@uclouvain.be](mailto:espo-hd-slb@uclouvain.be)

Bureau : Marais 119 - 3<sup>e</sup> étage - bureau 3002